



Double emploi ou pas ? Aidez moi svp ;)

Par **Titof40**, le **04/08/2017 à 21:48**

Bonsoir, rnje suis actuellement en attente de réforme dans l'armée de terre, mon dossier passe en commission en septembre et donc à l'issue je serais rayer de l'armée de terre.
rnCependant j'ai un employeur qui serait vraiment intéressé par moi et moi aussi, mais le hic se serait qu'il aurait besoin de moi maintenant. rnMa question es simple, sachant que je serais réformé dans un moi environ, est ce que je risque quelque chose si je signe un contrat maintenant ? Considéré en double emploi ? Et pour un moi je risque réellement quelque chose ou pas ? rnJe veux dire par là quelles sanctions je risque et qui peut le voir ? Car à l'armée ce n'est pas l'URSAFF pour la retraite et la sécu c'est différent. rnEn vous remerciant d'avance.

Par **BrunoDeprais**, le **04/08/2017 à 22:24**

Bonsoir
rnEn d'autres termes, vous voulez gruger l'armée, et vos engagements contractuels.
rnComment pouvez vous être certain de votre déforme dans un mois?
rnAssumez-en donc les conséquence de vos actes.

Par **Titof40**, le **04/08/2017 à 22:49**

Je suis réformé suite à un avis médical d'un spécialiste militaire.

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2017 à 09:04**

Bonjour
En principe je pense que vous ne pouvez pas cumuler un statut de militaire avec un contrat de travail de droit privé.
Demandez votre hiérarchie, de préférence avec une réponse écrite, comme ça vous serez couvert, en cas de pépin.